

NOTE D'INFORMATION¹

Bruxelles, le 19 mai 2022
(OR. en)

Conseil "Affaires économiques et financières"
Bruxelles, le 24 mai 2022

Président: Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Représentants de la Commission européenne: Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif, et Paolo Gentiloni et Mairead McGuinness, membres de la Commission

Début de la session: 10 h 30

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (lundi soir, vers 20 h 00)
- à l'issue de la session du Conseil "Affaires économiques et financières" (mardi après-midi, vers 13 heures)

* * *

Le Conseil procédera à un échange de vues sur les **aspects économiques et financiers de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine**.

L'évolution récente de la situation économique dans l'UE sera également abordée lors du petit-déjeuner informel du Conseil Ecofin.

Le Conseil fera ensuite le point sur la mise en œuvre de la **facilité pour la reprise et la résilience (FRR)**.

En session publique, les ministres pourront revenir sur la proposition de directive du Conseil relative à la mise en place d'un **niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes multinationaux** dans l'Union (à confirmer).

Le Conseil devrait adopter, sans débat, sa position sur une proposition de modification du règlement relatif aux **fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF)**, qui fait partie du train de mesures sur l'union des marchés des capitaux.

La présidence communiquera aux ministres des informations actualisées sur les propositions législatives dans le domaine des **services financiers**. La présidence et la Commission rendront compte aux ministres des résultats de la dernière réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du **G20**. Enfin, la Commission présentera aux ministres les recommandations de son **groupe de sages** sur les défis auxquels l'union douanière est confrontée.

* * *

L'Eurogroupe se réunira lundi 23 mai (à 15 heures).

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

* * *

Le **dialogue macroéconomique** semestriel avec les **partenaires sociaux** aura lieu le 23 mai, à 11 heures. La présidence actuelle et les deux prochaines présidences, la Commission, la présidente de la Banque centrale européenne et le président de l'Eurogroupe procéderont à un échange de vues avec des représentants des partenaires sociaux sur l'évolution récente de la situation économique ainsi que sur les conséquences de la guerre en Ukraine sur le marché du travail européen, notamment en ce qui concerne l'intégration des réfugiés ukrainiens sur le marché du travail.

* * *

Une réunion du **dialogue économique et financier entre l'UE et les Balkans occidentaux ainsi que la Turquie** aura lieu le 24 mai à 8 heures. L'UE sera représentée par la présidence actuelle et les deux prochaines présidences du Conseil de l'UE, à savoir les présidences française, tchèque et suédoise. Les participants débattront des défis économiques dans la région ainsi que de mesures visant à soutenir une reprise durable et inclusive après la crise économique.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Affaires économiques et financières"](#)

[Page consacrée à la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conseil "Affaires économiques et financières" – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Eurogroupe – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

* * *

Conséquences économiques et financières de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine

Le Conseil procédera à un échange de vues sur les aspects économiques et financiers de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

La Commission européenne communiquera aux ministres des informations actualisées sur l'impact économique et financier des sanctions imposées à la Russie. Le Conseil dressera un état des lieux et discutera de la mise en œuvre des sanctions.

Les ministres pourraient également discuter d'une éventuelle assistance supplémentaire de l'Union européenne en faveur de l'Ukraine.

Les ministres de l'économie et des finances de l'UE continuent de suivre attentivement l'évolution de la situation. Le 25 février, ils ont publié une déclaration, conjointement avec la Commission européenne et la Banque centrale européenne, soulignant leur unité, leur engagement d'envisager toutes les sanctions possibles, ainsi que leur volonté de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe.

[Ukraine: déclaration à la presse des ministres des finances européens, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne \(communiqué de presse, 25 février 2022\)](#)

[Le Conseil adopte une aide de 1,2 milliard d'euros en faveur de l'Ukraine \(communiqué de presse, 21 février 2022\)](#)

[Chronologie - Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la Russie au sujet de l'Ukraine \(informations générales\)](#)

[Mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine \(informations générales\)](#)

Relance économique en Europe

Les ministres feront le point sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), après une présentation de l'état des lieux par la Commission européenne. Le Conseil n'adoptera pas de décisions d'exécution lors de cette session.

La facilité pour la reprise et la résilience est le programme de soutien financier à grande échelle de l'UE destiné à relever les défis que pose la pandémie pour l'économie européenne. Les 672,5 milliards d'euros dont est dotée la facilité servent à appuyer les réformes et les investissements exposés dans les plans pour la reprise et la résilience des États membres.

[Fonds pour la relance: les ministres saluent l'évaluation des plans nationaux pour la Bulgarie et la Suède \(communiqué de presse, 3 mai 2022\)](#)

[Fonds européen pour la relance: les ministres saluent l'évaluation des plans de l'Estonie, de la Finlande et de la Roumanie \(communiqué de presse, 28 octobre 2021\)](#)

[Le Conseil donne son feu vert au plan pour la reprise de Malte \(communiqué de presse, 5 octobre 2021\)](#)

[Fonds pour la relance: les ministres se félicitent de l'évaluation des plans de la Tchéquie et de l'Irlande \(communiqué de presse, 6 septembre 2021\)](#)

[Fonds pour la relance: les ministres saluent l'évaluation de quatre autres plans nationaux \(communiqué de presse, 26 juillet 2021\)](#)

[Le Conseil donne son feu vert aux premiers décaissements en faveur de la reprise \(communiqué de presse, 13 juillet 2021\)](#)

[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

[Facilité pour la reprise et la résilience \(Commission européenne\)](#)

[L'UE en tant qu'emprunteur – relations avec les investisseurs \(Commission européenne\)](#)

Fiscalité des entreprises: une fiscalité équitable et efficace pour les groupes multinationaux

En session publique, les ministres pourraient revenir sur la proposition de directive du Conseil relative à la **mise en place d'un niveau d'imposition minimum mondial pour les groupes multinationaux** dans l'Union.

L'objectif de la directive est de transposer dans le droit de l'Union une partie de l'accord conclu au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), qui prévoit une réforme mondiale des règles relatives à la fiscalité internationale des entreprises reposant sur ceux piliers. Cet accord international, qui rassemble 137 pays et juridictions, constitue une **étape majeure vers un système efficace et équitable d'imposition des bénéfices**. La directive porte sur le "pilier 2" de la réforme, qui précède le "pilier 1", sur lequel des travaux techniques sont toujours en cours au sein du cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE.

Une fois adoptée à l'unanimité par le Conseil, la directive exigerait des États membres qu'ils transposent les éléments nécessaires des règles définies au niveau mondial sur l'imposition minimale effective des bénéfices des plus grandes multinationales.

Contexte

Le 8 octobre 2021, le cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS est parvenu à un accord sur une déclaration et un plan de mise en œuvre détaillé (lien ci-dessous). La déclaration d'octobre ne constitue pas l'accord final, mais plutôt un engagement politique: les parties favorables à la déclaration s'engagent à poursuivre leurs négociations sur tous les détails en suspens et les projets de textes juridiques, de règles-types et de commentaires y afférents.

La réforme des règles en matière de fiscalité des entreprises au niveau international comportera deux piliers.

Le pilier 1 couvre le nouveau système d'attribution des droits d'imposition des plus grandes multinationales aux juridictions où les bénéfices sont réalisés. L'élément essentiel de ce pilier sera une convention internationale, qui sera ouverte à la signature à la mi-2022.

Le pilier 2 comporte des règles visant à réduire les possibilités d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices, pour faire en sorte que le taux minimum convenu pour l'impôt sur les sociétés soit payé. L'élément central du pilier 2 est constitué d'un ensemble de règles-types et du commentaire y relatif. Il est attendu des juridictions qu'elles élaborent leurs règles internes sur la base de ce modèle.

Le 22 décembre 2021, la Commission a présenté sa proposition de directive, qui vise à assurer une mise en œuvre des nouvelles règles dans l'UE qui soit cohérente et compatible avec le droit de l'UE.

[Enregistrement du débat lors de la session du Conseil Ecofin du 15 mars 2022](#)

[Enregistrement du débat lors de la session du Conseil Ecofin du 18 janvier 2022](#)

[\(5015/22; 15294/21\). Justice fiscale: la Commission propose une transposition rapide de l'accord international sur l'imposition minimale des multinationales \(Commission européenne\)](#)

[Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – 8 octobre 2021 \(OCDE\)](#)

[Fiscalité \(informations générales\)](#)

Union des marchés des capitaux: fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF)

S'agissant d'un point sans débat, le Conseil devrait arrêter sa position (orientation générale) sur une proposition de modification du règlement relatif aux fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) afin de rendre ces fonds d'investissement plus attrayants. Cette proposition s'inscrit dans le cadre du train de mesures sur l'union des marchés des capitaux (UMC), un plan visant à créer un marché unique des capitaux afin de faire circuler les investissements et l'épargne entre tous les États membres dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des investisseurs.

Le cadre réglementaire des ELTIF définit des règles détaillées relatives aux fonds en ce qui concerne les actifs et les investissements éligibles, la diversification et la composition du portefeuille, les limites de l'effet de levier et la commercialisation. Les ELTIF sont le seul type de fonds consacrés aux investissements à long terme qui peuvent être distribués à la fois aux investisseurs professionnels et aux investisseurs de détail sur une base transfrontalière.

[Proposition de la Commission](#)

[Union des marchés des capitaux \(informations générales\)](#)

Législation sur les services financiers

La présidence communiquera aux ministres des informations actualisées sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

[Union bancaire \(informations générales\)](#)

[Union des marchés des capitaux \(informations générales\)](#)

[Finance numérique \(informations générales\)](#)

G20

La présidence et la Commission communiqueront aux ministres des informations sur les résultats de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui s'est tenue le 20 avril 2022 à Washington D.C. sous la présidence indonésienne du G20. Les ministres auront ensuite un échange de vues.

[Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G20 travaillent ensemble à des solutions aux défis économiques mondiaux actuels \(communiqué de presse du G20\)](#) (en anglais)

Autres points

Groupe de sages sur les défis auxquels est confrontée l'union douanière

La Commission présentera aux ministres les recommandations de son groupe de sages sur les défis auxquels est confrontée l'union douanière.

[Site web du groupe de sages](#)